

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

ABSENTE :

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-066 Election des représentants de la Ville de Louviers au sein de la Commission d'appel d'offres

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :

Par affichage, le

20 MAI 2025

20 MAI 2025

Fait à Louviers, le 15 mai 2026



Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-066-DE
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-066

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe le mode d'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent également participer à la Commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

La Commission qu'il est proposé d'élire sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés instituées par le Code de la commande publique pour lesquelles l'intervention d'une Commission d'appel d'offres est requise.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du CGCT).

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D. 1411-4 du CGCT).

M. le Maire rappelle que les conditions de dépôt des listes ont été précisées par délibération n° 26-024 en date du 03 avril 2026. Après examen des listes présentées, il est proposé d'élire les membres suivants :

Liste 1 : « *Fiers de Louviers* »

Membres titulaires :

- Mme Anne TERLEZ
- M. Daniel GERMAIN
- M. Olivier NIEL
- M. Thierry BEAUCOUSIN
- Mme Chantal LETOURNEUR

Membres suppléants :

- M. Marc RIVET
- M. Olivier GRAFF
- M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Nicole BIDAULT
- Mme Caroline ROUZÉE

Liste 2 « *Louviers pour Tous* »

Membre titulaire :

Mme Nolwenn LEOSTIC

Membre suppléant : nr

Si tous les membres du conseil en sont d'accord, il est proposé de voter à main levée.

Monsieur le Maire fait procéder au vote

ONT OBTENU :

Nombre de votants	32
Ont obtenu	Liste 1 : « <i>Fiers de Louviers</i> » : 25 voix Liste 2 : « <i>Louviers pour Tous</i> » : 6 voix 1 abstention
Répartition des sièges	Liste 1 : « <i>Fiers de Louviers</i> » 4 sièges Liste 2 : « <i>Louviers pour Tous</i> » 1 siège

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 26-024 en date du 03 avril 2026 fixant les conditions de dépôts des listes des candidats à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres ;

VU les résultats de l'élection à laquelle il a été procédé ;

DESIGNE les membres de la commission comme suit :

Membre titulaires :

- Mme Anne TERLEZ
- M. Daniel GERMAIN
- M. Olivier NIEL
- M. Thierry BEAUCOUSIN
- Mme Nolwenn LEOSTIC

Membres suppléants :

- M. Marc RIVET
- M. Olivier GRAFF
- M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Nicole BIDAULT
- Mme Caroline ROUZÉE

Pourront également faire partie de ladite Commission, à titre consultatif :

- Le/ la comptable Public de la Ville de Louviers,
- Un(e) représentant(e) du ministre chargé de la concurrence,
- Les personnalités désignées en raison de leurs compétences dans la matière faisant l'objet de l'appel d'offres,
- Un ou plusieurs agents des services de la ville de Louviers.

La présidence de cette commission sera assurée par **François-Xavier PRIOLLAUD**, Maire de Louviers ou, en son absence, par son représentant qui sera désigné par arrêté.

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

